



Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Taraho'i, le 28 novembre 2018

À
Monsieur Jacques RAYNAL
Ministre de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée

Objet : Implants médicaux

Monsieur le ministre, ia ora na

Le consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a récemment porté à la connaissance du grand public des failles importantes dans le contrôle, la traçabilité et la dangerosité de certains dispositifs médicaux implantés dans le corps humain ; dispositifs plus communément appelés implants.

Ces dispositifs, dont le premier but est d'améliorer la santé ou le confort des patients, concernent en particulier les prothèses de la hanche, du genou, de l'épaule, les pacemakers, les pompes à insuline et les implants mammaires sur lesquels pèsent de forts soupçons de dangerosité en raison des difficultés de traçabilité de ces produits et des incidents consécutifs à leur implantation.

Ainsi, les États-Unis d'Amérique qui sont les seuls à disposer d'une base de données publique en ligne répertoriant de manière exhaustive les données cliniques, les rappels de produits, les mesures correctives et les incidents consécutifs à l'implantation de ces dispositifs médicaux, ont enregistré depuis 2008, 5 400 000 incidents liés à ces dispositifs médicaux dont 82 000 morts et 1 700 000 blessés.

Nous apprenons avec effroi que les implants les plus souvent mis en cause sont les pompes à insuline équipées d'un capteur de glycémie (environ 421 000 incidents dont 1518 morts et 95 584 blessés) et les appareils de dialyse automatisés en cas d'insuffisance rénale avec 2 624 décès sur la même période.

Ces éléments appellent de ma part les questions suivantes :

Notre système de santé dispose-t-il de données statistiques et comptables fiables sur le nombre de dispositifs médicaux implantés et leur traçabilité dans notre pays ?

Notre système de santé dispose-t-il d'une base de données actualisée et fiable sur les rappels de produits, les mesures correctives mises en œuvre et les incidents par famille d'implants à l'instar de la base de données américaine MAUD ?

Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre dans les plus brefs délais pour rassurer les patients polynésiens ayant bénéficié de l'implantation de ces dispositifs médicaux, qui sont légitimement en droit de s'interroger sur la qualité desdits implants.

Je vous remercie Monsieur le ministre, des réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter et vous prie de croire en l'expression de ma considération distinguée.



Mme Eliane TEVAHITUA

Mme Eliane TEVAHITUA